

2007/8557 - Mise en place, mise à jour, maintenance, entretien d'une signalisation hôtelière sur voirie à Lyon - Convention entre la Ville de Lyon et la Chambre de l'Industrie Hôtelière de Lyon. (Direction Déplacements Urbains) (BMO du 03/12/2007, p. 2264)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme CHEVASSUS Nicole, Maire du 6^e arrondissement :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, juste un tout petit rappel de mes différentes rencontres, conversations et demandes, que j'ai eues auprès de M. Touraine, en ce qui concerne la signalisation de la Ville. Vous avouerez quand même qu'on a fort à faire encore.

C'est vrai que vous avez dit Monsieur le Maire, ces vingt dernières années la Ville elle a bougé, mais la signalisation laisse quand même à désirer sur notre Ville. Quand on se veut ville internationale, patrimoine Unesco, ville de Congrès, il me semble quand même qu'il y a beaucoup de travail à faire !

Ne serait-ce qu'un tout petit exemple, puisqu'on ne peut parler que de ce que l'on connaît : dans notre arrondissement par exemple, on a un Conseil de quartier qui a fait, sur un quartier seulement, une étude, et il manque 46 plaques de rue, uniquement dans un petit quartier. Alors je pense quand même... Comment voulez-vous qu'on s'y reconnaisse, les immeubles qui sont construits en angle de rue, personne n'a l'obligation de remettre des plaques sur ces rues-là.

M. LE MAIRE : Nous remettons des plaques et on en vole tous les soirs !

Mme CHEVASSUS Nicole : Et bien, il faut trouver un autre système !

M. LE MAIRE : Présentez-nous un autre système ! Peut-être avec du silicone !

Mme CHEVASSUS Nicole : Mais oui, pourquoi pas !

Ceci dit de toute façon, quand on parle Ville internationale, il y a quand même quelque chose à faire !

Je voudrais simplement signaler une petite erreur que vous avez faite tout à l'heure, parce que j'étais derrière vous lors de la venue de Nicolas Sarkozy. Il a dit qu'il fallait « alléger » les Codes des Marchés Publics, afin que les petites entreprises puissent avoir des références. C'est exactement ce qu'il a dit.

M. LE MAIRE : Oui, c'est ce que je vous dis !

Mme CHEVASSUS Nicole : Alléger et pas modifier !

M. LE MAIRE : Cela veut dire la même chose !

Mme CHEVASSUS Nicole : Ce n'est pas pareil !

M. LE MAIRE : On ne peut pas alléger, sans modifier le Code !
Et je vous signale qu'on vient au contraire d'augmenter. Nous, par exemple, on s'était fait retoquer au Grand Lyon une délibération, parce qu'on n'avait pas demandé des dossiers suffisamment contraignants aux petites entreprises : c'était il y a six mois. Donc, tout change, tout passe ! Tout coule, cela dépend du moment ! Donc, voilà Madame Chevassus. Pour les plaques, on pense au silicone et ensuite on va essayer de faire que la signalisation soit au top !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)